

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE LA DSAC DU 21 JANVIER 2020

Le comité technique de la DSAC s'est réuni le 21 janvier 2020 sous la présidence de Patrick CIPRIANI, Directeur de la DSAC.

Point d'information sur les mouvements clés au sein de la DSAC

Départs :

F. Guignier, Y. Robert.

Arrivées :

F. Gely : directrice GR

S. Demaret : chargé de missions en DSAC-O

C. Tedesco : délégué Côte d'Azur (Nice)

D. Comby : directeur de cabinet de la DSAC

T. Buttin : directeur de la DSAC-AG

Mutations internes :

P. Pezzetta (adjoint directeur AG)

O. Hamonic (chargé de mission rattaché à P. Cipriani)

H. Bastianelli (arrivée à la sûreté pour travailler sur la culture juste)

N. Lagdaa (directrice technique ANA)

G. Nicolas (adjoint chef de mission MEAS)

Point Europe et international

En matière de sûreté, FO avait demandé une présentation de la stratégie internationale de la DSAC en matière de sûreté. Un travail est en cours au niveau de la direction technique. La DSAC travaille sur en particulier à :

- évaluer les impacts réglementaires,
- connaître les bonnes pratiques dans les autres pays,
- contribuer à l'expertise des agents.

Une démarche d'échange par bilatérale est déjà entreprise par la direction technique. La direction de la DSAC s'approprie cette démarche.

Plusieurs textes publiés depuis le dernier CT :

- règlement 2019/1747 du 15 octobre 2019 concernant les licences des personnels navigants,
- les règlements 2019/1383, 2019/1384 et 2019/1387 sur la maintenance, la navigabilité et les opérations aériennes,
- un règlement d'urgence pour le Brexit,
- deux règlements sur les drones (2019/945 et 2019/947).

Concernant le Brexit, il a été défini que l'ensemble des certificats, accords et autres avec les britanniques reste valable jusqu'à la fin de l'année 2020. Toutefois, ils perdent toute voix au chapitre et à la délibération. Rien n'est à ce stade défini pour 2021.

Le règlement 2018/1139 va amener une charge de surveillance accrue et notamment en surveillant de nouveaux acteurs tels que :

- les drones,
- les assistants en escale,
- les aspects cyber sécurité.

FO sera vigilante quant à l'acceptabilité de la charge de travail pour les agents et sur les nécessaires arbitrages qu'il conviendra de faire pour absorber ces nouvelles activités.

Modification de l'organisation de la DSAC EC

L'article 2 comporte deux modifications :

- la réécriture actualisée des missions du pôle « ressources humaines » (GR/RH),
- la création du nouveau pôle « finances, déplacements et achats » (GR/FDA) par fusion des pôles « finances » et « achats et logistique ». Cette fusion est réalisée à ETP constants.



Elle permet d'améliorer la synergie entre ces deux anciens pôles, d'optimiser dans un contexte de contrainte budgétaire leur pilotage et d'harmoniser les pratiques à l'échelon national.

L'article 6 comporte une modification :

- la suppression de la mention des attributions du pôle « aéroports » de DSAC/ANA du conventionnement des organismes de formation et de la délivrance de l'agrément du matériel SSLIA.

La décision proposée aujourd'hui est centrée sur les missions supports, l'idée est de mettre en place une organisation la plus efficiente possible, pour des raisons fonctionnelles la réorganisation propose la fusion des pôles finances, déplacements et achats.

Les pôles logistique et voyages vont intégrer le nouveau pôle réalisé à ETP constants. Cette réorganisation est dissociée des négociations protocolaires en cours.

Vote abstention : FO CFDT UNSA

Vote pour : CGT

Point cyber sécurité du transport aérien

Au niveau européen, les aspects cyber sécurité ont été pris en compte et intégrés dans le règlement 1998/2015 concernant la sûreté et applicable dès 2020 et une réglementation dans le domaine de la sécurité est en cours de rédaction à l'EASA : sécurité de l'information part AISS qui devrait être applicable en 2021.

La DSAC travaille actuellement à définir le positionnement qu'elle aura au sein du dispositif de surveillance national des mesures de cyber sécurité. Un travail conjoint entre les directions est en cours autour de trois axes :

- surveiller et évaluer la conformité et les performances,
- sensibiliser les acteurs,
- assurer une veille réglementaire, méthodologique et technologique.

Ce travail sera réalisé en collaboration étroite avec l'ANSSI.

Point sur le « pilotage en plan de charge »

Muriel Preux (DSAC-CE) a organisé un cycle de bilatérale avec les organisations syndicales pour présenter les travaux réalisés par le groupe de travail sur le pilotage en plan de charge. La DSAC propose de tester ce fonctionnement sur une division dans chaque DSAC IR et un pôle dans chaque direction technique avec des agents volontaires détenteurs de consignes claires et précises sur son pilotage basé sur la démarche et non sur l'outil, l'objectif étant de comparer la planification des tâches avec la réalité de réalisation.

Un suivi en association avec les organisations syndicales de la démarche sera conduit en 2020.

Vos représentants FO veilleront à ce que la mise en œuvre et l'utilisation des données soient faites de manière à être bénéfiques à chaque agent. Les données ne doivent en aucun cas servir à comparer l'efficacité des agents entre eux mais bien rester un outil de pilotage permettant de justifier l'importance de la charge de travail et pour l'encadrement d'assurer les arbitrages nécessaires à un fonctionnement optimal du service.

Point ressources Humaines

Les effectifs :

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture de 267 AVE dont seulement 106 ont été pourvus. Cette situation est préoccupante, la DSAC n'arrivant pas à devenir attractive et de nombreux postes restant vacants à l'issue des CAP, toutefois, l'effectif global reste stable à 1063 agents au 31/12/2019 par rapport au 31/12/2018 malgré des variations entre DSAC IR. Il manque en permanence 15 % des effectifs (manque 160 postes). Dans l'avenir, deux campagnes de mobilité restent maintenues cependant une mobilité mensuelle au fil de l'eau sera mise en œuvre (pour les postes à responsabilité à définir).

Il est à noter que sur les ressources métiers, la DSAC a la main sur leur gestion, cependant comme par le passé, pour les effectifs supports le SG co-pilotera avec la DSAC.

La répartition actuelle des effectifs autorisés (maximum théorique) par le Secrétariat général est la suivante :

- 290 agents supports (120 Informatique de gestion et logistique, 55 aux finances et 115 aux RH),
- 789 agents sur des fonctions métiers.

Fo estime que cette enveloppe permise par le SG n'est pas suffisante pour permettre à la DSAC d'assurer correctement les tâches qui lui incombent.

Les formations :

La formation valeurs managériales de la DSAC s'organise avec 4 modules, les premiers retours de ce premier groupe sont analysés afin d'améliorer le suivant. 4 groupes sont déjà programmés pour 2020, environ 300 personnes sont concernées par



cette formation, l'objectif est de passer l'ensemble des agents concernés en 3 ans. La durée estimée pour un agent pour effectuer l'ensemble des modules est d'une année.

La finalisation du futur marché d'anglais est en cours de finalisation ainsi que les conventions entre ENAC/DGAC et ENAC/DSAC. FO se félicite du lancement de la formation aux « VALEURS MANAGÉRIALES de la DSAC ». Cette formation qui se déroule sur 4 modules fera l'objet d'un retour d'expérience. Elle doit permettre, d'ici 2021, d'avoir formé l'ensemble des managers de la DSAC.

FO incite tous les agents en situation de management à suivre ces formations.

Le plan de formation 2020 :

Les tests d'anglais seront refaits en 2020 dès qu'un nouveau prestataire aura été choisi, ceux issus de l'outil PIPLET n'étant pas considérés comme pertinents. La campagne d'entretien formation est terminée, le recueil des demandes de formation et la construction est en cours. Le schéma directeur de la formation sera mis à jour en lien avec le plan stratégique.

Les dépenses :

Le budget de fonctionnement reste constant entre 2019 et 2020. Les propositions de réorganisations devront garder les souplesses actuelles de gestion.

Point sur la licence

Actuellement, 563 agents de la DSAC détiennent une licence de surveillance, ce qui représente 797 qualifications. Elle est reconnue, notamment au niveau européen, comme un moyen tout à fait adapté pour répondre aux exigences de formation des inspecteurs.

Il n'y a pas de démarche pour imposer cette licence au niveau européen, système qui fonctionne en France avec un recrutement différent de ce qui peut se pratiquer dans d'autres pays. FO sera vigilante quant à la défense sur le long terme de ce système spécifique français.

La licence R5 est en cours de révision pour être mieux adaptée à la réalité des métiers. Il est donc proposé de transformer les qualifications CAT et TAAG en TAS (transport et activités spécialisées) et AGD (aviation générale et drones) en modifiant un peu le contenu des spécialités correspondantes : TAS reprend les spécialités de CAT en y ajoutant SPO et NCC/NCO. A l'intérieur des nouvelles qualifications, un nouveau système d'habilitation (par spécialité) est envisagé. Un module habilitation existe dans OLAF mais n'est à ce jour pas utilisé par la DSAC. Il n'est pas nécessaire de modifier l'arrêté licence pour faire cette modification.

Horaires atypiques

La DSAC souhaite travailler en 2020 sur le sujet. Avant cela DGR souhaite avoir un bilan de l'application sur les différents sites. Un questionnaire a été préparé et sera envoyé à l'ensemble des DSAC IR. Une réunion doit être organisée avant la fin du premier trimestre.

SI métiers

Projets mis en services depuis le dernier CT :

- mise en service du lot 1 de Météor.

Les projets à venir sont :

- le lancement du lot 2 de Météor (notamment interface avec Géode, la gestion des actes de surveillance et des communications) au T1 2020 et les spécifications du lot 3 à venir pour une mise en service soit en fin d'année, soit au début de l'année 2021,
- la mise en service du logiciel ArchiMed (logiciel pour le pôle Médical de DSAC/PN),
- SIGNAL V2 pour la gestion des activités. Actuellement en phase de spécification et la mise en service interviendra soit à la fin de l'année soit en 2021,
- La dématérialisation des demandes et des retours d'OM. Chorus-DTm sera disponible en mars pour les services missions.

Bilan des 10 ans de la DSAC

L'objectif était de créer un événement de cohésion. Les retours sont positifs. Une exposition « 10 Ans de la DSAC » a été mise en place dans le hall de Farman. Cette exposition sera également faite dans les différentes DSAC IR (outremer compris).

Points d'information /questions diverses

Organisation de la DSAC : la direction « gestion des ressources » de la DSAC se réorganise et un nouveau pôle « finances, déplacements et achats », issu de la fusion des pôles finances et logistiques, est créé. Cette réorganisation a été concertée avec les agents concernés et se fait à iso-ETP.

Décret redevances : Ce dossier est toujours en cours. L'objectif reste de pouvoir appliquer en 2021 les nouvelles formules.



Prestataire voyage : un outil de remontée des difficultés (JEDI) a été mis en place. Les agents sont invités à remonter les éléments aux chargés de voyage qui pourront le remplir systématiquement pour que le SG ait des éléments à opposer au prestataire.

Contrat de service entre le SG la DSAC et le BEA : Il est bien avancé mais ne changera pas sur le fond.

Le bâtiment DSAC nord-est : l'ensemble des commentaires ont été centralisés et transmis au SNIA. Celui-ci travaille actuellement sur le sujet et présentera une nouvelle mouture vers mars 2020.

Le souhait du DSAC est que le SNIA revoie le projet afin qu'il devienne acceptable par la DSAC.

Vos représentants FO : Guilhem MAGOUTIER / Dominique THOMAS / Éric LALLIS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

